

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 07 SEPTEMBRE 2021 à 19h00

Publication sous réserve de validation lors du prochain conseil municipal

Le Sept Septembre Deux Mille Vingt et Un à Dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente Armand Bourillon en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Véronique CANTIN, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS : Mme Véronique CANTIN, Mme Florence THISE, Mme Sylvie LEFEUVRE, Mme Eliane SOREL, M. Jean-Claude VERNEAU, Mme Josiane PISON, M. Alain JOUSSE, M. Philippe LANGELLO, Mme Catherine CAPLAIN, Mme Sylvie DUCHESNES, M. Samuel HAMELIN, Mme Christelle TOUTAIN-YVARD, Mme Christelle HERIN, Mme Emeline BLIN, M. Florian LENOIR.

ÉTAIENT EXCUSES ET ABSENTS : M. Christophe FURET qui donne pouvoir à Mme Florence THISE, M. Yves SECHET qui donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN, M. Maxime BERNE, M. Nicolas FOUCAULT.

Le quorum est atteint, Mme le Maire ouvre la séance à 19h. Mme Florence THISE est désignée secrétaire de séance.

Après accord des membres du Conseil Municipal, le compte-rendu du Conseil municipal du 29 juin 2021 est validé.

Après accord des membres du Conseil Municipal, une délibération est ajoutée à l'ordre du jour.

1^{ère} commission : FINANCES, URBANISME, AFFAIRES GÉNÉRALES **Rapporteur : Mme Véronique CANTIN**

Mme le Maire ouvre la séance par des informations d'ordre général. Elle précise à chacun que les adresses mails fonctionnelles des personnels communaux ont été changées et que la liste leur a été remise.

Subvention – fonds de relance Région

délibération n°31

Dans le cadre du fonds de relance régional – investissement communal, pour l'année 2021 le projet susceptible d'être éligible est l'aménagement de la rue du Stade ; en complément de la DETR sollicitée.

Ce projet comprend :

- la refonte du réseau d'adduction en eau potable ; dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le SIAEP des Fontenelles
- la refonte du réseau d'eaux usées ; dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la commune de Neuville-sur-Sarthe ; sur le budget assainissement.
- la refonte des voiries, la refonte du réseau d'eaux pluviales ; les aménagements paysagers ; dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la commune de Neuville-sur-Sarthe ; sur le budget principal. Ces dépenses sont éligibles au fonds de relance.

Le conseil municipal décide de solliciter une subvention à la Région des Pays de la Loire, dans le cadre du Plan de relance Investissement communal pour le développement des communes, afin d'aider au financement de l'aménagement de la rue du Stade pour un montant de 75 000.00 € de subvention soit 9.58 % de la dépense totale de 782 520.00 € HT estimée.

Sur proposition de Mme Le Maire, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'autoriser Mme le Maire à déposer une demande au titre du fonds de relance région – investissement communal, pour l'année 2021.

Article 2 : d'inscrire le projet à la section investissement du budget principal de l'année 2021.

Article 3 : d'autoriser Mme le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Subvention – Fonds de relance Etat – continuité pédagogique

délibération n°32

Dans le cadre du fonds de relance Etat – continuité pédagogique, pour l'année 2021 le projet susceptible d'être éligible est l'équipement de 2 salles de classe en écrans Clevertouch, la formation des enseignants à cet outil et l'achat de PC pour les enseignants.

Le conseil municipal décide de solliciter une subvention, dans le cadre du Plan de relance Etat – continuité pédagogique, afin d'aider au financement l'équipement de 2 salles de classe en écrans Clevertouch, la formation des enseignants à cet outil et l'achat de PC pour les enseignants.

Sur proposition de Mme Le Maire, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'autoriser Mme le Maire à déposer une demande au titre du Plan de relance Etat – continuité pédagogique, pour l'année 2021.

Article 2 : d'inscrire le projet à la section investissement du budget principal de l'année 2021.

Article 3 : d'autoriser Mme le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Mme le Maire rappelle les enjeux et atouts prospectifs du schéma directeur d'assainissement qui doit être refait. La première réunion sur le sujet rassemblera les membres de la commission 1 le 14 octobre à 20h.

Concernant le déploiement de la fibre optique, Mme le Maire précise que les foyers neuvillois seront tous éligibles dans les semaines à venir. Les dates précises de début de la commercialisation par les opérateurs ne sont pas encore connues ; vraisemblablement d'ici la fin de l'année.

2^{ème} commission : COMMUNICATION, ANIMATION, VIE LOCALE.

Rapporteur : M. Christophe FURET

En l'absence de M. Christophe FURET, Mme Sylvie LEFEUVRE fait un retour aux membres du Conseil municipal sur le rendez-vous des associations qui s'est déroulé dimanche 5 septembre. La fréquentation est estimée à environ 250 personnes. Le contrôle des pass sanitaires s'est bien déroulé.

Mme le Maire rappelle qu'un chirurgien-dentiste vient de s'installer sur la commune.

3^{ème} commission : AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES, ENFANCE, JEUNESSE.

Rapporteur : Mme Florence THISE

Mme le Maire et Mme Florence THISE présentent l'actualité de la rentrée scolaire.

Les effectifs pour 2021-2022 sont de 207 élèves. Une nouvelle enseignante a intégré l'équipe pédagogique.

La salle du restaurant scolaire a été repeinte pendant les vacances scolaires et équipée pour partie de mobilier neuf. Le personnel apprécie particulièrement les tables insonorisées.

Mme Florence THISE présente le repas du 11 novembre. Chaque conseiller est invité ; le service est effectué par des jeunes de la commune. Chaque conseiller se voit remettre une liste d'invitations à remettre dans les prochaines semaines.

Mme Florence THISE et Mme Christelle HERIN présentent l'avancée du projet de désignation d'éco-délégués au sein des classes de l'école. Les échanges avec les enseignants se poursuivent et une présentation aux élèves sera faite avant mes vacances de la Toussaint.

4^{ème} commission : VOIRIE – ESPACES VERTS – ENVIRONNEMENT.

Rapporteur : M. Yves SECHET

En l'absence de M. Yves SECHET, Mme le Maire rapporte les avancées sur les sujets de la commission. Elle précise que les travaux ont été intenses cet été pour les agents du service espaces verts ; la météo ayant généré des tontes tardives cet été.

Point d'apport volontaire – modèles et participation financière

délibération n°33

Dans le cadre de sa compétence collecte et traitement des déchets, la communauté de communes Maine Cœur de Sarthe est en cours de renouvellement des marchés correspondants.

A ce titre, le conseil communautaire a opté pour une généralisation de la collecte du verre en apport volontaire. Il en découle le besoin d'équiper les communes non pourvues de conteneurs de collecte et de renforcer la dotation sur les autres.

Il est proposé aux communes une dotation de 1 conteneur de 4m³/250 habitants avec la possibilité de choisir entre des conteneurs aériens, semi enterrés et enterrés moyennant un fond de concours de la commune pour ces deux derniers modèles. Les communes sont également sollicitées pour proposer des emplacements qui seront validés par le prestataire de collecte.

Concernant l'aménagement des PAV, la communauté de communes assurera les travaux de VRD nécessaires à la mise en place des conteneurs enterrés et semi enterrés ainsi que la création de dalles béton pour les conteneurs aériens quand cela sera nécessaire. Par contre, l'aménagement paysager aux abords des PAV reste à charge des communes.

Concernant l'entretien des PAV, la communauté de communes se chargera de ramasser les éventuels dépôts sauvages une fois par semaine ; de nettoyer la coque extérieure des colonnes 1 à 2 fois par an, et assurera la maintenance sur les conteneurs.

Sur proposition de Mme Le Maire, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : de solliciter 8 conteneurs implantés sur sa commune. La répartition se fera de la manière suivante :

- 3 conteneurs aériens
- 5 conteneurs semi enterrés

Article 2 : d'autoriser la communauté de communes à implanter des colonnes d'apport volontaire sur sa commune comme suit :

- Abords du stade – 2 conteneurs semi enterrés
- Secteur Courty – 1 conteneur semi enterré
- Salle polyvalente – 1 conteneur semi enterré
- Ateliers municipaux – 1 conteneur aérien
- Déchetterie – 1 conteneur aérien
- Parking La Trugalle – 1 conteneur aérien
- Secteur Galicherie – route de Lacône – 1 conteneur semi enterré

Article 3 : de charger la communauté de communes de réaliser les dalles bétons nécessaires à l'entreposage des colonnes aériennes ou travaux de VRD nécessaires à l'implantation des colonnes semi enterrées et enterrées.

Article 4 : de valider les conditions d'entretien et d'aménagement proposés ci-dessus.

Article 5 : de prévoir l'inscription du projet à la section investissement du budget principal de l'année 2022.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Mme le Maire rappelle que dans le cadre de la réhabilitation de la rue du Stade, le lot de réfection des réseaux eaux pluviales (budget principal) et eaux usées (budget assainissement) a été publié sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et l'article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. Cette consultation a été lancée le 20 juin 2021 pour une remise des offres fixée au 16 juillet 2021 à 12h. Après présentation du rapport d'analyse des offres, il est proposé de retenir le prestataire suivant.

Sur proposition de Mme Le Maire, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : D'attribuer le lot réfection réseau eaux pluviales (budget principal) et eaux usées (budget assainissement) à CHAPRON SAS ; proposition à 342 299.00 € HT

Article 2 : D'autoriser Mme le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ces travaux.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.**

5^{ème} commission : SPORTS – BÂTIMENTS - CIMETIÈRE. Rapporteur : Mme Sylvie LEFEUVRE

Mme Emeline BLIN détaille l'avancée des travaux pour la réhabilitation et l'extension de la mairie. Les menuiseries extérieures doivent être posées dans les semaines à venir.

Mme Sylvie LEFEUVRE présente les travaux en cours. Le diagnostic sur les travaux de la salle Omnisports seront présentés aux élus prochainement.

Deux réunions de transfert de la responsabilité sécurité incendie ont été organisées avec les présidents d'associations utilisant les bâtiments.

Deux appartements ont été loués à la fin de l'été.

Les travaux au cimetière vont se poursuivre dès la semaine prochaine.

Mme Emeline BLIN présente l'avancée de la réflexion sur les futurs ateliers municipaux. La définition précise des attendus au moyen de fiches projets sera aboutie au cours de l'automne.

INFORMATIONS SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES. Rapporteur : M. Samuel HAMELIN

M. Samuel HAMELIN informe les membres du Conseil municipal que le prochain Conseil communautaire portera sur le FPIC.

Il informe de la prochaine inauguration des parcours de 2024 m dans chaque commune ; dans le cadre de l'opération 2024 – Terres de jeux 2024.

+++++++

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h00.

+++++++